



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES  
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

## **PROGRAMME REGIONAL DES PECHEES EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRAO)**

**Project ID:.....**

**SELECTION DE CONSULTANT : CSR/PRAO/RCU/C/70-17**

### **TERMES DE REFERENCE DE L'EXPERT EN AMENAGEMENT ET GESTION DES PECHERIES.**

#### **I. CONTEXTE**

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR/P) est un organisme intergouvernemental créé par une Convention en 1985 amendée respectivement en 1993 et 2017. Son mandat est d'appuyer les Etats membres de l'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone) dans l'Harmonisation de leurs politiques et de leurs législations de pêche. La CSR/P est constituée de trois organes : la Conférence des Ministres chargée des Pêches de ses Etats Membres (organe décisionnel), d'un Comité de Coordination constitué des Directeurs des Pêches et de tout autre expert désigné (organe technique consultatif) et d'un Secrétariat Permanent comprenant un Secrétaire Permanent et d'un Directeur chargé des Programmes ; des Chefs de départements et des chefs de services. Le Secrétariat Permanent est basé à Dakar, au Sénégal. Le Secrétariat Permanent abrite plusieurs programmes internationaux d'assistance technique financés par les bailleurs de fonds et qui sont chargés de mettre en œuvre un bon nombre d'activités au niveau régional.

C'est dans ce cadre que la CSR/P assure la coordination du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) à travers une Unité de Coordination Régionale (UCR) logée au sein du Secrétariat Permanent. Le PRAO concerne les Etats membres de la CSR/P plus le Libéria et le Ghana.

La première phase du projet est terminée en septembre 2016 au Cabo Verde, au Libéria, en Guinée Bissau et au Sénégal. La préparation de la seconde phase a démarré au Cabo Verde, en Gambie, en Guinée Bissau et au Sénégal. La Côte d'Ivoire va intégrer le PRAO ce qui va constituer une surcharge de travail pour l'UCR. En outre, dans le cadre de la coordination régionale du PRAO et de l'appui aux pays, l'UCR appuie la mise en œuvre d'activités comportant d'importants aspects en aménagement et gestion des pêches.

L'Unité de Coordination Régionale (UCR) est ainsi appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la définition et la coordination de stratégies concertées de gestion et d'aménagement des pêcheries développées dans les différents pays de la région. C'est dans ce cadre que s'inscrit le besoin de l'UCR de s'attacher les services d'un expert spécialisé en aménagement et en gestion des pêcheries pour participer à la mise en œuvre des activités à

caractère régional du PRAO d'une part et appuyer à l'échelle des pays le suivi et l'exécution de leurs activités d'autre part.

## **II. LES COMPOSANTES DU PROJET**

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) : améliorer la gestion des pêcheries ciblées, augmenter la valeur post-capture des produits halieutiques dans les sites de débarquement ciblés et renforcer un environnement favorable au développement de l'aquaculture.

Les composantes retenues pour le projet sont (i) Renforcement de la coopération régionale (ii) Gestion améliorée des pêcheries sélectionnées (iii) Traitement amélioré du poisson et des produits halieutiques et (iv) Amélioration de l'environnement propice au développement de l'aquaculture.

Compte tenu de la situation des pêches en Afrique de l'Ouest, la composante en charge de la de la gestion améliorées des pêcheries est la plus importante. En effet, l'objectif de cette composante est de renforcer les capacités des pays et des acteurs afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques à travers une approche concertée afin que les ressources marines soient utilisées d'une manière à la fois durable sur le plan environnemental, équitable sur le plan social et bénéfique sur le plan économique, et de manière transparente. A cet effet, l'aménagement des pêcheries, des ressources halieutiques ciblées et des écosystèmes marins dont elles dépendent occupe une place privilégiée dans l'ensemble des pays couverts par le Projet

## **III. LES OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif global de la mission est d'appuyer le Coordonnateur Régional du PRAO dans la coordination de la mise en œuvre des activités régionales relatives à l'aménagement des pêcheries et leur mise en cohérence avec les fonctions et méthodes d'aménagement qui leur sont associées (Suivi-Contrôle-Surveillance (SCS), recherches océanographiques et halieutiques, réglementations des activités et opérations de pêche, suivi statistique, cogestion durable des ressources et des pêcheries, etc

Ce mandat est également étendu aux activités liées aux stratégies de lutte contre la pêche INN, aux activités d'ajustement de la capacité et de l'effort de pêche, aux activités de recherche relatives notamment l'évaluation des stocks et des possibilités de pêche aux fins de l'aménagement des pêcheries.

Le consultant exercera sa mission sous l'autorité du Coordonnateur de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO (UCR/PRAO). Il travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste en suivi-évaluation des performances du Projet ainsi qu'avec les autres experts de l'UCR

## **III. TÂCHES DU CONSULTANT**

Le consultant aura les tâches et responsabilités ci-après.

- Elaborer les Termes de référence (TDRs) détaillés des études à réaliser dans les domaines d'activités relevant de son mandat et veiller à leur réalisation et à leur validation dans les délais et en toute conformité avec les termes contractuels ;

- Préparer les ateliers de travail ou de validation des études relatives aux domaines d'activités relevant de son mandat, y compris les ateliers en rapport avec l'aménagement et la gestion des pêcheries ciblées;
- Participer à l'élaboration et à la validation du PTA et autres documents de planification du PRAO (rapports contractuels de l'UCR/PRAO, rapports de mi-parcours, d'achèvement ou de fin de Projet, etc);
- Participer à la préparation et à la mise en œuvre de programmes de formation permanente dédiés aux responsables nationaux impliqués dans les processus d'aménagement et de gestion durable des pêcheries ciblées ou de réhabilitation des écosystèmes côtiers, impulsés dans le cadre du PRAO ;
- Participer à la planification, à la validation technique et à l'évaluation de toute activité du PRAO ayant des liens avec les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, les instruments de réhabilitation des écosystèmes côtiers et les changements climatiques
- Apporter au Coordonnateur de l'Unité de Coordination Régionale du PRAO (UCR/PRAO) toute l'assistance-conseil et l'expertise technique nécessaires pour la bonne exécution des activités du projet relatives aux domaines de l'aménagement des pêcheries, de la réhabilitation des écosystèmes côtiers, des changements climatiques ou à la gestion par les communautés de pêche.
- Assurer, au besoin, certaines fonctions de représentation (missions ou rencontres nationales, sous régionales et ou régionales en rapport avec l'aménagement des pêcheries ou aux fonctions et méthodes d'aménagement des pêcheries.....) ;

#### **4. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

- Titulaire d'un Doctorat / PhD en sciences naturelles, en biologie /économie des pêches ou toute autre discipline ayant trait à la gestion et à l'aménagement des ressources halieutiques et des pêcheries;
- Expérience minimale de 10 ans dans le domaine de l'aménagement des pêcheries et de la gestion par les communautés, de préférence dans des projets similaires ou financés par la Banque mondiale ; bonne connaissance du Prao.
- Très bonnes connaissances des ressources halieutiques, des écosystèmes marins côtiers et des pêcheries de la région ouest africaine;
- Expérience suffisante en matière de communication avec les communautés de pêche;
- Capacité à rédiger et présenter l'information ;
- Bonne connaissance du Prao et de sa philosophie
- Très bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

- Une bonne maîtrise des technologies de l'information, avec une expérience dans l'application de Microsoft Office (Word, Excel et PowerPoint etc...)
- Connaissance et bonne compréhension l'anglais serait un atout.

Les femmes sont encouragées à postuler

## **V. DUREE DE LA MISSION**

La durée de la mission est de dix-huit (18) mois renouvelable sur la base d'une évaluation concluante.

## **IV. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT**

Le consultant sera sélectionné suivant les procédures de la Banque mondiale.

## **V. LIEU DE LA MISSION- ZONE D'INTERVENTION**

L'expert sera affecté à l'UCR; il sera appelé à faire des déplacements dans les pays de la CSRP plus le Ghana, le Libéria, la Côte d'Ivoire et tout autre pays qui intégrera le PRAO.

### **Informations complémentaires**

Tout autre renseignement complémentaire peut être obtenu par écrit auprès du Secrétaire Permanent de la CSRP à l'adresse suivante :

Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CS RP)  
Sicap Liberté 4, # 5218, Allées Ababacar SY, BP: 25485 Dakar / Senegal,  
Tel. : 221 33 864 04 75, Fax: 221 33 8640 477  
Dakar - Senegal  
E-mail: [spcsrp@gmail.com](mailto:spcsrp@gmail.com) with copy to the Regional Coordinator's email:  
[kdemba@gmail.com](mailto:kdemba@gmail.com)